

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUILLET 2019

### DELIBERATION N°19/060

#### **Avenant N°1 à la Convention SRU entre la commune de Genas, l'Etat et l'EPORA**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014, et sa mise à jour approuvée par la délibération n°18/008 du Conseil d'Administration en date du 9 mars 2018,
- VU les lois relatives :
  - à la solidarité et au renouvellement urbain,
  - à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social du 18 janvier 2013,
  - à l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014,
  - à l'égalité et citoyenneté du 21 janvier 2017,
- VU la Convention SRU entre la commune de Genas, l'Etat et l'EPORA approuvée par délibération 18/133 du Conseil d'Administration du 30 novembre 2018, signée le 12 février 2019.

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve l'avenant N°1 entre la commune de Genas, l'Etat et l'EPORA en vue de préciser les modalités de transfert de gestion d'un bien occupé acquis par l'EPORA à la commune, conformément aux dispositions de l'article 7 de la convention initiale.
- ✓ Mandate la Directrice Générale dans les limites de la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>ER</sup> décembre précitée, à l'effet de signer cet avenant.

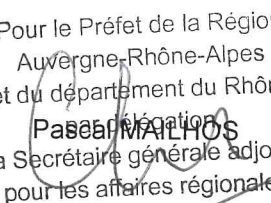
La Directrice Générale



Florence HILAIRE

10 JUL. 2019

Le Préfet de la Région  
Auvergne Rhône-Alpes et du  
Département du Rhône



Pascal MAILHOS  
La Secrétaire générale adjointe  
pour les affaires régionales

Le Président  
du Conseil d'Administration



Hervé REYNAUD